

Saguenay, le 11 octobre 2016

Objet : **Demande d'accès n° 200467773 - Lettre réponse**

Monsieur,

Nous donnons suite à votre demande reçue le 21 septembre dernier, concernant le terrain situé au 822, route de l'Anse-à-Benjamin, La Baie.

Vous trouverez ci-joint les documents demandés. Il s'agit de :

1. Certificat d'autorisation, 1^{er} février 2013, 3 pages ;
2. Certificat d'autorisation, 8 août 2013, 2 pages.

Vous avez cependant droit de recours de cette décision devant la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-annexée une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Si vous désirez plus de renseignements, vous pouvez vous adresser à la soussignée, au numéro 418 695-7883, poste 300.

Veuillez accepter, Monsieur, l'expression de nos salutations les meilleures.

Original signé par

Nadia Savard
Répondante régionale
de l'accès aux documents

p. j.

Saguenay, le 1^{er} février 2013

CERTIFICAT D'AUTORISATION
Loi sur la qualité de l'environnement
(L.R.Q., c. Q-2, article 22)

Marina de Ville de La Baie
822, route de l'Anse-à-Benjamin, C.P. 1321
La Baie (Québec) G7B 3P4

N/Réf. : 7450-02-01-0002500
401002834

Objet : Installation de nouveaux pontons et ancrage

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de votre demande de certificat d'autorisation datée du 12 décembre 2012, reçue le 14 décembre 2012 et complétée le 28 janvier 2013, j'autorise, conformément à l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LRQ, chapitre Q-2), le titulaire ci-dessus mentionné à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Procéder au remplacement de 8 quais flottants (1,8 mètre par 6 mètres), par 9 quais flottants en aluminium (5 mètres par 6 mètres);

Procéder au remplacement des 31 quais flottants (1,8 mètre par 6 mètres) servant de passerelles d'accès par 31 nouveaux quais flottants en aluminium (1,8 mètre par 6 mètres);

Procéder à l'installation de 11 quais flottants en aluminium (1,5 mètre par 7,3 mètres).

Procéder à l'installation de 27 pieux vissés de 10 mm de diamètre;

Procéder à l'installation de 8 blocs de béton de 2,4 mètres par 2,4 mètres et 30 cm d'épaisseur;

Procéder à l'installation de 24 blocs de béton de 1,2 mètre par 1,2 mètre et 30 cm d'épaisseur.

Le tout pour un empiètement supplémentaire de 81 mètres carrés dans le littoral de la rivière Saguenay et de 304 mètres carrés en quais flottants. Le projet est localisé sur le lot 3 342 648, cadastre du Québec, Ville de Saguenay, arrondissement de La Baie.

Les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation:

- Lettre adressée à la Direction régionale du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, intitulée : « Demande d'autorisation et de certificat d'autorisation; Installation de nouveaux pontons et ancrages pour Cadets Canada à la marina de La Baie » signée par M. Jean Gagnon, président, marina de La Baie, le 10 décembre 2012 et reçue le 14 décembre 2012, avec quatre annexes;
- Formulaire de demande de certificat d'autorisation signé par M. Jean Gagnon, président, marina de La Baie, le 12 décembre 2012 et reçu le 14 décembre 2012;
- Lettre adressée à Mme Marie-Chantal Wilfrid, sec., direction régionale de l'analyse et de l'expertise du Saguenay – Lac-Saint-Jean, ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, intitulée : « Demande de certificat d'autorisation; Installation de nouveaux pontons et ancrages » signée par M. Jean Gagnon, président, marina de La Baie, le 21 décembre et reçue le même jour avec cinq pièces jointes;
- Lettre adressée à Mme Marie-Christine Saulnier, biol. M. Sc., direction régionale de l'analyse et de l'expertise du Saguenay – Lac-Saint-Jean, ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, intitulée : « Renseignements additionnels et devis environnemental, Demande d'autorisation et de certificat d'autorisation; Installation de nouveaux pontons et ancrages pour Cadets Canada à la marina de ville de La Baie » signée par M. Jean Gagnon, président, marina de La Baie, le 21 janvier 2013 et reçue le même jour avec trois pièces jointes;
- Courriel de M. Jean Gagnon, président, marina de La Baie, adressé à Mme Marie-Christine Saulnier, biol. M. Sc., direction régionale de l'analyse et de l'expertise du Saguenay – Lac-Saint-Jean, ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, envoyé le 25 janvier 2013 à 12 h 22 dont l'objet s'intitule : « Re : Marina de ville de La Baie- informations supplémentaires », 3 pages avec une pièce jointe;

- Courriel de M. Jean Gagnon, président, marina de La Baie, adressé à Mme Marie-Christine Saulnier, biol. M. Sc., direction régionale de l'analyse et de l'expertise du Saguenay – Lac-Saint-Jean, ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, envoyé le 28 janvier 2013 à 14 h 15 dont l'objet s'intitule : « Re: Marina de Ville de La Baie- informations supplémentaires », 2 pages.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

En outre, ce certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour le ministre,



ÉT/MCS/mcw

Édith Tremblay,
Directrice régionale de l'analyse et
de l'expertise du Saguenay-Lac-
Saint-Jean

Saguenay, le 8 août 2013

CERTIFICAT D'AUTORISATION

Loi sur la qualité de l'environnement
(RLRQ, chapitre Q-2, article 22)

Marina de Ville de La Baie
822, route de l'Anse-à-Benjamin, C.P. 1321
Saguenay (Québec) G7B 3P4

N/Réf. : 7450-02-01-0003700
401061065

Objet : Aménagement d'une rampe de mise à l'eau en béton dans le littoral de la rivière Saguenay

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de votre demande de certificat d'autorisation datée du 23 mai 2013, reçue le 27 mai 2013 et complétée le 16 juillet 2013, j'autorise, conformément à l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, chapitre Q-2), le titulaire ci-dessus mentionné à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Procéder à l'aménagement d'une dalle de béton de 6,10 mètres par 45,72 mètres sur la rampe de mise à l'eau existante;

Le tout pour une superficie totale de 278,89 mètres carrés dans le littoral de la rivière Saguenay, sur le lot 3 342 648, cadastre du Québec, Ville de Saguenay, arrondissement de La Baie.

Les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation:

- Lettre adressée à M^{me} Marie-Christine Saulnier, biol. M. Sc., direction régionale de l'analyse et de l'expertise du Saguenay – Lac-Saint-Jean, ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, intitulée : « Demande d'autorisation et de certificat d'autorisation; Construction d'une dalle en béton pour une descente de bateaux marina de Ville de La Baie » signée par M. Jean Gagnon, président, marina de Ville de La Baie, le 23 mai 2013 et reçue le 27 mai 2013, avec quatre annexes;

N/Réf.: 7430-02-01-0528000
401061065

- Formulaire de demande de certificat d'autorisation signé par M. Jean Gagnon, président, marina de Ville de La Baie, le 24 mai 2013 reçu le 27 mai 2013;
- Lettre adressée à M^{me} Marie-Christine Saulnier, biol. M. Sc., direction régionale de l'analyse et de l'expertise du Saguenay – Lac-Saint-Jean, direction régionale de l'analyse et de l'expertise du Saguenay – Lac-Saint-Jean, ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, intitulée : « Demande de certificat d'autorisation; Installation d'une rampe de mise à l'eau en béton. Marina de Ville de la Baie » signée par M. Jean Gagnon, président, marina de Ville de La Baie, le 10 juillet 2013 et reçue le 11 juillet 2013 avec une pièce jointe;
- Lettre adressée à M^{me} Marie-Christine Saulnier, biol. M. Sc., direction régionale de l'analyse et de l'expertise du Saguenay – Lac-Saint-Jean, direction régionale de l'analyse et de l'expertise du Saguenay – Lac-Saint-Jean, ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, intitulée : « Demande de certificat d'autorisation; Installation d'une rampe de mise à l'eau en béton. Marina de Ville de la Baie » signée par M. Jean Gagnon, président, marina de Ville de La Baie, le 16 juillet 2013 et reçue le même jour.

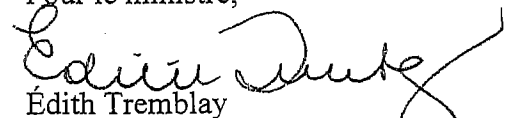
En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

En outre, ce certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

ET/MCS/mcw

Pour le ministre,



Édith Tremblay

Directrice régionale de l'analyse et
de l'expertise du Saguenay-Lac-
Saint-Jean